

# GHT de la Haute-Saône

## Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 2 MENUISERIES EXTERIEURES

### Pouvoir adjudicateur :

Groupe Hospitalier de la Haute-Saône – 2, rue Heymes BP 409 – 70014 VESOUL

### Objet du marché :

**Travaux de mise en conformité incendie des niveaux 1 et 3**

**Ehpad LA SOURCE 70300 LUXEUIL LES BAINS**

Procédure n° 26-18

Marché passé en application du Code de la Commande Publique

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée (MAPA)

Articles R 2123-1, R 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique

### Date limite de remise des plis :

**Le 19 mai 2026 à 12h00**

**REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE**

**Visite recommandée**

**Lundi 4 Mai 2026 à 11h00**

**Lundi 11 Mai 2026 à 14h00**

*Le présent document comprend 8 pages et 6 annexes (plans) .*

## **CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES CCTP**

### **1. CONDITIONS D'EXECUTION**

#### **1.1 OBJET DES TRAVAUX**

Le présent document a pour objet de définir les ouvrages du lot MENUISERIES EXTERIEURES, nécessaire aux travaux de mise en conformité incendie demandés par la commission de sécurité pour les niveaux 1 et 3 de L'EHPAD « La Source » à LUXEUIL LES BAINS – 70 300.

#### **1.2 CONFORMITE AUX DOCUMENTS DE REFERENCE**

A – Menuiseries extérieures Les travaux de menuiseries devront être conformes à la réglementation en vigueur (normes et DTU) et notamment :

Publiée en avril 2010, la norme NF DTU 36.5 fait suite à la parution de la norme produit NF EN 14351. Elle vise les fenêtres, portes-fenêtres, blocs-baies, ensembles menuisés et portes extérieures, quel que soit le matériau (acier, aluminium, bois, PVC, mixte), en travaux neufs et de rénovation. Cette norme constitue la référence unique pour la mise en œuvre des fenêtres et des portes. Elle intègre les évolutions technologiques et est « euro compatible ».

#### B. Règlement de sécurité :

Le respect du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sera obligatoire et l'entreprise ne pourra donc se prévaloir du manque de renseignement concernant ce règlement et devra l'appliquer dans tous ses travaux.

#### C. Certificats du C.S.T.B.

Les certificats du C.S.T.B., ainsi que les procès-verbaux d'agrément des matériaux seront fournis par l'entrepreneur pendant la période de préparation.

#### **1.3 OBLIGATION DE L'ENTREPRISE**

Les plans et descriptifs sont remis aux entreprises pour fixer la nature et l'importance des travaux faisant l'objet du programme ou de la notice descriptive générale des travaux.

Le présent document s'est efforcé de renseigner les entreprises sur la nature des ouvrages à exécuter, mais il est spécifié que les dispositions dudit document n'ont pas un caractère limitatif.

L'entrepreneur déclaré adjudicataire devra signaler, avant l'établissement de son marché, les dispositions qui ne lui paraissent pas en rapport avec la solidité ou la conservation des ouvrages.

Le fait d'exécuter, sans en rien changer les prescriptions des documents techniques, ne peut atténuer en quoi que ce soit la responsabilité de l'entreprise.

L'entrepreneur ne saurait se prévaloir, postérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des sites, lieux et terrains d'implantation des ouvrages, non plus que des éléments locaux tels que moyens d'accès, conditions climatiques, etc....

De même, l'entrepreneur devra se soumettre aux conditions générales de qualification et d'assurance prévues par le maître d'œuvre.

**NOTA :** Pour l'établissement de leur proposition, les entreprises devront se conformer obligatoirement à l'avant métré joint au dossier et aux compléments de relevés à faire par le titulaire du présent lot. Avant signature du marché, l'entreprise retenue pourra présenter ses éventuelles observations au maître d'ouvrage pour l'établissement de son forfait.

Après signature du marché, les quantités seront considérées acceptées par l'entreprise et forfaitisées.

#### **1.4 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE**

➤ ***Au début du chantier :***

L'entrepreneur du présent lot devra fournir dans le cadre des études, les plans de détail et schémas de ses ouvrages nécessaires à la mise au point des réservations diverses par le maître d'œuvre et validation par le bureau de contrôle.

➤ ***En cours de chantier :***

Avant pose, un mois avant la date prévue au planning contractuel d'exécution, l'entrepreneur devra présenter au maître d'œuvre les échantillons concernant toutes les finitions prévues au présent lot.

Les échantillons resteront à demeure sur le chantier dans un local prévu à cet effet jusqu'à réception des travaux, afin de confirmer la conformité aux choix effectués par le maître d'œuvre.

L'entreprise du présent lot devra intervenir pour les travaux la concernant dans le respect des dates d'achèvement.

#### **1.5 TRAVAUX HORS MARCHÉ**

Les travaux suivants seront exclus du marché :

- Les raccords de revêtement (carrelage, peinture, revêtements divers) au droit de menuiseries
- Les travaux électriques d'éclairage de la plateforme
- Les travaux de génie civil VRD – Go (lot attribué à Ent SURLEAU).

#### **1.6 COORDINATION**

L'entrepreneur est tenu d'obtenir du maître d'ouvrage ou des entrepreneurs chargés des autres corps d'état, toutes les prescriptions et renseignements sur les ouvrages pouvant avoir une relation avec ceux du présent lot.

Il devra donner toutes les indications et plans de détails, nécessaires pour les réservations à laisser par l'entrepreneur pour le gros œuvre ou les corps d'état secondaire. Au cas où ces indications n'auraient pas été données en temps voulu, les refouillements et percements devront être exécutés par le titulaire du présent lot.

Il est à rappeler que les trous, percements et scellements effectués dans les cloisons ou dans les parties non porteuses de la construction sont à la charge de l'entrepreneur chargé du présent lot.

Il devra travailler en étroite collaboration avec les entrepreneurs chargés des autres corps d'état pour faciliter la coordination et l'exécution des travaux.

L'entreprise devra fournir les descentes de charges au lot GO pour réalisation des massifs de fondation de la structure à créer.

#### **1.7 CONTROLES**

L'entrepreneur s'assurera que des produits commandés et livrés sont conformes aux normes et aux spécifications du marché.

Sur le chantier, l'entrepreneur s'assurera que ses fournitures sont convenablement protégées des agressions, des agents atmosphériques et de déformations mécaniques.

L'entrepreneur vérifiera, tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou à exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses propres prestations.

L'entrepreneur vérifiera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U ou règles de l'art.

L'entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par les D.T.U. et les règles professionnelles.

L'entrepreneur est tenu de consulter tous les corps d'état, afin d'être renseigné si, sur les ouvrages destinés à être peints, il a été employé à cette occasion des adjuvants, des catalyseurs ou tout autre produit chimique.

L'entrepreneur ne commencera les travaux qu'après remise en état parfait des lieux par les entreprises responsables. S'il reste malgré tout, des surfaces détériorées par les autres corps de métiers, l'entrepreneur devra procéder aux réfections nécessaires.

Les travaux de structure - menuiserie devront satisfaire aux critères suivants :

Uniformité, isolation, solidité, étanchéité, confort acoustique.

### **1.8 BUREAU DE CONTROLE**

Une mission est confiée à : APAVE

### **1.9 CONTROLEUR SPS**

Sans objet.

### **1.10 PLAN PARTICULIER SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

Le chantier étant soumis aux dispositions du décret n° 94.1159 du 26/12/1994, l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter ses obligations en matière de sécurité et de protection de la santé.

### **1.11 NETTOYAGES**

L'entrepreneur sera responsable des déblais, chutes et gravats résultant de son intervention. Il sera tenu de les évacuer au fur et à mesure dans la benne à déblais mise à disposition par le lot gros œuvre ou par ces soins lorsqu'il n'y a pas de lot gros œuvre et de laisser le chantier propre après son départ. De plus, un tour de nettoyage journalier devra être effectué.

Le cas échéant, le maître d'œuvre en accord avec le maître d'ouvrage se réserve le droit, après deux (02) mises en demeure, de faire effectuer le nettoyage par une autre entreprise, aux frais de l'entreprise déficiente.

L'entrepreneur est tenu de laisser les ouvrages qu'il a exécutés en un état tel que le corps d'état qui lui succède puisse exécuter son travail sans sujétion supplémentaire.

Sont compris dans le nettoyage, le balayage et l'évacuation des nettoyages eux-mêmes.

Les nettoyages doivent faire disparaître les tâches de peinture ou de produits utilisés, les tâches de plâtre et de mortier. Les produits employés doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières ou de leur état de surface (poli, brillant, etc.).

Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes :

- > sols, revêtements divers,
- > revêtements verticaux
- > quincaillerie (boutons de portes, béquilles, etc.) > vitres et glaces.

### **1.12 APPROVISIONNEMENTS**

L'entrepreneur devra prévoir l'approvisionnement de tous ses matériaux en temps utile, de façon à respecter ponctuellement le planning, et ne pas entraver la bonne marche du chantier. L'entrepreneur devra prévoir ses travaux en plusieurs interventions si nécessaire, et ce, aux ordres du maître d'œuvre.

## **2. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

### **2.2 GENERALITES**

Les travaux du présent lot comprennent :

- La fourniture et mise en place de deux ensembles de menuiseries extérieures CF 1h00 de type issu de secours à installer sur les niveaux 1 et 3 du bâtiment La Source en remplacement de menuiseries bois existantes.
- Le prix global de l'entreprise devra comprendre toutes les sujétions de mise en œuvre, tous les travaux complémentaires et les moyens nécessaires.

Le présent CCTP, a pour but de définir les caractéristiques des travaux du présent lot , ainsi que les diverses prescriptions applicables à leur exécution.

Pour établir son offre de prix, l'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance et intégrer toutes les tâches indispensables, sans exception ni réserve, nécessité par sa profession et concourant à l'achèvement complet des travaux objets de la présente consultation, en conformité avec les règles de l'art, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration pour raison d'omission dans les plans et descriptifs quantitatifs.

L'entrepreneur devra avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis.

Tous ses propres travaux devront également correspondre aux prescriptions concernant l'ensemble des autres lots. L'entreprise aura donc obligation de s'y reporter et d'en prendre connaissance. L'entreprise du présent lot est tenue d'avoir pris connaissance de toutes les pièces administratives de l'Appel d'Offres, ainsi que les C.C.T.P. des autres corps d'état.

### **2.3 ETENDUE DES TRAVAUX**

Les travaux du présent lot comprendront :

- La dépose de deux ensembles de type châssis bois vitrés.
- La fourniture et pose de deux châssis menuisés en aluminium de degré CF1h00 intégrant l'ouvrant d'issue de secours.

Sont également inclus, les préparations des supports pour finition, les raccords tels que :

- Raccords après pose des menuiseries extérieures,
- Raccords aux peintures après rénovation des menuiseries,
- Raccords après les essais de réception,
- La protection des ouvrages non peints,

L'entrepreneur sera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception de travaux. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur protection d'une manière efficace et durable.

### 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES.

#### 3.2 **PRESTATIONS GÉNÉRALES – HYPOTHÈSES D'ÉTUDES ET CONTRAINTES SPÉCIFIQUES PROPRES AU LOT MENUISERIES EXTERIEURES**

Généralités :

- Exécutions conformément aux plans, coupes et détails du maître d'Ouvrage
- Exécutions générales avec respect des prescriptions générales
- Des échantillons devront être mis à la disposition du Maître d'Ouvrage
- Les essais devront être réalisés à la demande du Maître d'Ouvrage
- Les positions où le texte, qui suit directement le titre, sous-entend que ce qui est décrit en dessous, est compris de manière générale en fourniture et pose (Nota : Tous les éléments constitutifs d'un ouvrage, décrits ou non mais nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage, doivent être compris dans le chiffrage de la prestation et être réalisés.)

Dimensions des ouvrages finis :

- Les dimensions des ouvrages finis sont données de façon théorique sans tenir compte des tolérances admissibles.
- L'entrepreneur devra rester dans le cadre des tolérances admissibles et devra prévenir, avant exécution, le Maître d'ouvrage de ses difficultés et de ses prévisions quant au respect des caractéristiques dimensionnels théoriques des ouvrages dessinés et prévu.
- 

Exigences générales :

- Avis technique valide délivré par le C.S.T.B.
- Suivant les DTU en vigueur
- Zone sismique classe 3
- Mode de métré général :
  - o Les dimensions de châssis sont les dimensions cotés sur les plans du maître d'œuvre
- Prestations à incorporer :
- La fourniture, la pose, le scellement et le calfeutrement des cadres, mise en place et réglage des portes y compris l'équipement complet de l'ouvrage (quincailleries, ferrures, ...)
- Hypothèse d'étude
  - o Exigences thermiques :
  - o Blocs portes isolés :  $U_d \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
- Contraintes spécifiques
  - o Supports :
    - Murs béton
    - Dallage et dalle béton

#### 3.3 **ENSEMBLE MENUISERIES CF 1h00**

Les dimensions données dans les sous positions ci-dessous sont les dimensions de baies libres, et sont données à titre indicative, l'entreprise devant vérifier sur plans et sur site les dimensions exactes.

Prestations à incorporer :

- La fourniture, la pose, le scellement et le calfeutrement des huisseries et la mise en place et réglage des portes par le présent lot compris quincaillerie complémentaire :
- Paumelles, serrure à larder, serrure 3 points, avec pêne dormant, cylindre de sûreté, ensemble de manœuvre et garnitures avec accessoires, ferme porte, butoir, accessoires, etc.

Matériaux – Finition :

- Finition thermo laquée, teinte RAL 7040 ( A confirmer dito menuiseries extérieures)
- Composition/Exécution :
- Bâti d'angle profilé en tôle d'acier d'épaisseur 3 mm
  - Fixation par équerre et pattes à scellement pour calfeutrement au mortier de ciment
  - Traverse basse démontable (chevillée au sol)
  - Carter de protection des empênages
  - Talon d'ancrage au sol de 30 mm, à fixer sur nez de dalle
- Ferrements
  - 3 ou 4 paumelles doubles ou triples suivant dimension des portes
  - Lames mâles mortaisées et soudées dans le dormant, lames femelles mortaisées et soudées sur l'ossature
- Ouvrant avec parements en tôle de 2 mm assemblés par soudure et rivetage, formant caisson de 98 mm d'épaisseur (dimension ouvrant 113 \* 204)
  - Ossature interne de rigidité
  - Âme d'isolation thermique rigide le cas échéant
  - Affleurement des faces intérieure et extérieure entre profilé d'huissierie et vantaux de porte
  - Équerres filantes et pattes ponctuelles en acier galvanisé pour fixation des châssis
  - Assemblage d'élément de grande longueur avec pièce en attente sans sur épaisseur ni surlargeur et de même aspect que la surface courante
  - Exécution conforme au P.V. d'essai et d'un seul tenant
- Étanchéité en périphérie du vantail par bande souple néoprène et en mousse imprégnée avec joint (phonique et/ou intumescent)
- Dimensions à vérifier avant fabrication et pose sur chantier
  - o (Indicatif : **lg : 2055 mm H 2052 mm**)
- Blocs portes CF :
  - La composition des éléments du cadre dormant et ouvrant et la mise en œuvre seront conformes au PV d'essai au feu et d'un seul tenant
  - Feuillure périphérique avec joint CF
  - Ferme-porte simple

Garnitures de portes à incorporer :

- Garniture complète comprenant aux 2 faces plaque de propreté avec entrée de clé ou rosace / rosace entrée de clé de qualité aluminium brossé
- Seuil complémentaire en tôle larmée inox 20/10ième couvrant le seuil béton compris relevés latéraux de hauteur 2 cm et un nez de recouvrement de la dalle béton de 3 cm. Fixation mécanique de renfort et de maintien.
- Paumelles en acier thermo laqué adéquats au mode d'ouverture
- Garnitures de portes à chaque face
- Barre anti panique système push selon le cas
- Butoir d'arrêt de porte avec fixation murale selon choix maitre d'ouvrage.
- Ferme porte anti vandalisme apparent à bras glissière en alu laqué

Ventouse électromagnétique en applique :

- Système de contrôle d'accès à la charge du GH 70
- Alimentation en attente, système SSI, fourreaux jusque boîtier et bouton poussoir à la charge du GH70

Pose :

- Pose en tunnel,
  - o Calage d'assise
  - o Calage latéral et haut : cales fourchettes, remplissage en laine de roche, ragréage aux 2 faces
- Baguettes profilées aluminium, clipées de calfeutrement aux 2 faces pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou rivetée interdite)
- Sujétions particulières à incorporer :
- Toutes les sujétions de coupes, découpes, ébarbages, platines, scellements, cornières, chevilles, raidisseurs,
- Boulons, soudures, etc.
- Raccordement et étanchéité à l'air et à l'eau par rapport aux éléments périphériques existants

Les plans seront obligatoirement établis et fournis sous forme de fichiers informatiques compatibles avec le logiciel AUTOCAD et format papier.

Les relevés de cotes sur site sont à la charge de l'entrepreneur

#### 4. - NETTOYAGE ET MISE EN ETAT D'HABITABILITE

Ils intéressent toutes les parties apparentes :

- Menuiseries intérieures et extérieures
- Vitrage
- Quincaillerie
- Ces nettoyages seront faits de telle sorte que l'utilisation des locaux soit immédiatement possible à la livraison sans autre concours.

Les nettoyages devront faire disparaître toutes les tâches de plâtre, de ciment les traces mortiers, les poussières y compris le balayage et l'évacuation des gravats et des déchets résultant des nettoyages, les raccords et retouches après passage de tous les autres corps d'état.

Le maître d'œuvre ne tolérera aucune imperfection pour ces nettoyages au besoin il se réserve le droit de faire exécuter tous nettoyages complémentaires par un entreprise spécialisée et ce, à la charge du titulaire du présent lot.

Mode de métré : au forfait pour l'ensemble

Localisation : l'ensemble

Nota : échafaudages pont roulants sécurité .... Seront inclus dans les prix unitaires